



13.05.2015

Assiste-t-on à une érosion de la classe moyenne ?

Rapport en réponse au postulat 10.4023 déposé
par Madame Susanne Leutenegger Oberholzer
le 16.12.2010

Condensé

- 1. Selon la définition de l'Office fédéral de la statistique, font partie de la classe moyenne toutes les personnes vivant dans un ménage qui dispose d'un revenu brut équivalent compris entre 70% et 150% de la médiane. Dans l'ensemble, cette partie de la population est restée stable de 1998 à 2012; environ 57 % de la population faisait partie des groupes à revenus moyens en 2012.*
- 2. D'après une étude menée par le canton de Zurich, la mobilité des revenus est élevée: durant la période considérée, 2001 à 2010, seuls 54 % des ménages demeuraient dans le quintile des revenus les plus faibles, les 46 % restants passant dans des classes supérieures de revenus. La mobilité peut toutefois aussi aller dans le sens inverse: seuls 62 % des ménages qui figuraient en 2001 parmi ceux aux revenus les plus élevés demeuraient dans le segment supérieur en 2010.*
- 3. Les ménages aux revenus les plus élevés ont connu la plus forte croissance de revenus entre 1998 et 2012 mais aussi supporté en moyenne davantage de dépenses obligatoires. Pour les groupes à revenus moyens cependant, la redistribution par les impôts, contributions sociales et transferts est demeurée relativement stable dans l'ensemble. Le revenu disponible équivalent moyen des groupes à revenus moyens a connu la plus forte croissance par rapport à 1998 (13 %), tandis que celui des deux autres groupes de revenus a augmenté de 9 % à peine.*
- 4. Depuis l'introduction de la loi fédérale sur l'assurance-maladie (LAMal) le 1^{er} janvier 1996, la prime mensuelle standard de l'assurance obligatoire des soins (AOS) pour un adulte est passée de 173 francs à 396 francs en 2014, soit une croissance annuelle de 4,7 %. Dans le même temps, la croissance du PIB par personne avec des taux nominaux annuels de 1,9 % et celle des salaires de 1,2 % sont restées modestes en comparaison. Par conséquent, les primes de l'AOS sont un poste de plus en plus important dans le budget des ménages. La suppression des primes de l'AOS et le financement des prestations d'assurance (identiques) au moyen de l'impôt fédéral direct des personnes physiques ou de la TVA simultanés entraîneraient des effets de redistribution importants dans toutes les options considérées. Les ménages à revenus faibles et la classe moyenne en bénéficieraient, aux dépens des ménages à revenus élevés. En outre, en cas de financement au moyen de l'impôt fédéral direct, il faut s'attendre à des effets pervers sur l'activité et sur l'épargne.*
- 5. En 2013, les prix moyens des éléments du panier type étaient de 41,4 % plus élevés en Suisse que dans les pays constituant le noyau dur de l'UE (UE15). Les différences de prix sont cependant moindres dans le cadre des comparaisons avec de plus petits pays; ainsi, le niveau des prix en Suisse était en moyenne de 16,9 % plus élevé que dans les pays suivants: Autriche, Belgique, Danemark, Finlande, Irlande, Norvège, Pays-Bas et Suède. Dans l'hypothèse où le panier type de denrées alimentaires d'un ménage de la classe moyenne suisse avec enfants est vendu aux prix allemands, le ménage économise entre 225 et 280 francs par mois (en se fondant sur les taux de change de 2013). Par rapport au revenu brut du ménage, l'économie est comprise entre 2,1 et 2,6 %.*
- 6. Les ménages de la classe moyenne ont dépensé environ 16 % de leur revenu brut pour le logement entre 2009 et 2011. Pour les groupes de revenus moyens propriétaires de leur logement, on enregistre des frais de logement en baisse dans l'ensemble; par rapport à 1998, ces ménages ont dépensé environ deux points de pourcentage de leur budget de moins pour le logement. En revanche, les frais de logement des ménages locataires de la classe moyenne ont légèrement augmenté (+ 0,4 point de pourcentage).*
- 7. En général, la politique a deux options pour favoriser la classe moyenne. La première con-*

siste à mettre en œuvre des réformes qui favorisent la concurrence et la croissance, qui influencent directement ou indirectement la situation de «l'îlot de cherté suisse». La seconde est la classique politique de redistribution. Tandis que la politique de la croissance tend à renforcer le pouvoir d'achat de toutes les classes sociales («agrandissement du gâteau»), la politique de redistribution (au moyen des impôts, des transferts et des assurances sociales) ne permet de renforcer que celui des classes moyennes, tout en affaiblissant le pouvoir d'achat des autres classes sociales («redistribution du gâteau»).

Table des matières

Condensé	2
Liste des tableaux	4
Liste des graphiques	4
0. Contexte	5
1. Par rapport à ce qu'elle était dans les années 1990, quelle est aujourd'hui la situation de la classe moyenne en Suisse, notamment en termes de revenu ?	6
1.1 Qui fait partie de la classe moyenne ?	6
1.2 Pas de polarisation des groupes de revenus entre 1998 et 2012	6
1.3 Evolution des parts du groupe à revenus moyens par type de ménage	7
2. Quelle est aujourd'hui en Suisse la mobilité ascendante et descendante du revenu ?	8
3. Dans quelle mesure la fiscalité et les systèmes de sécurité sociale possèdent-ils un effet redistributif ?	9
4. Dans quelle mesure le financement de l'assurance-maladie par des primes individuelles pèse-t-il sur les ménages ? Quelles économies une famille de la classe moyenne avec deux enfants réaliserait-elle en moyenne si l'assurance-maladie était financée par les impôts directs ou par un relèvement de la TVA plutôt que par des primes individuelles ?	10
4.1 Assurance obligatoire des soins (AOS): augmentation de la charge et réduction des primes jusque pour la classe moyenne	10
4.2 Option de réforme «suppression des primes de l'AOS et financement au moyen de l'impôt fédéral direct»: effets de redistribution importants au détriment des classes de revenus élevés	13
4.3 Option de réforme «suppression des primes de l'AOS et financement au moyen de la TVA»: effets de redistribution importants	15
5. Dans quelle mesure les prix élevés pratiqués en Suisse du fait que celle-ci est un îlot de cherté ont-ils un impact sur le pouvoir d'achat des classes moyennes ? Quelles seraient les économies réalisées par une famille de la classe moyenne avec deux enfants si le prix des denrées alimentaires, notamment, était en Suisse le même qu'en Allemagne ?	16
5.1 Influence du niveau des prix sur le pouvoir d'achat de la classe moyenne	16
5.2 Si les denrées alimentaires étaient vendues au prix allemands en Suisse, le pouvoir d'achat des ménages de la classe moyenne augmenterait de 225 à 280 francs par mois	17
6. De quelle façon, et dans quelles régions, le coût élevé du logement pèse-t-il sur les classes moyennes ? Quel rôle jouent les prix élevés du terrain ?	17
6.1 De quelle façon le coût élevé du logement pèse-t-il sur les classes moyennes ?	17
6.2 Différences régionales des loyers du marché	18

6.3	Différences régionales des prix des immeubles	19
6.4	Rapports entre les prix des loyers, les prix des immeubles et les prix des terrains	20
7.	Quelles sont les mesures qui permettraient de préserver le pouvoir d'achat des classes moyennes ?	21

Liste des tableaux

Tableau 1:	Seuils de revenu déterminant l'appartenance au groupe à revenus moyens pour différents types de ménages, en 2012	6
Tableau 2:	Frais de logement [1] en % du revenu brut du ménage, 2009-2011	18

Liste des graphiques

Graphique 1:	Evolution des parts du groupe à revenus moyens, population totale 1998-2012	7
Graphique 2:	Structure des ménages* par groupes de revenus, 1998 et 2009-2011 (échantillons cumulés), personnes vivant dans des ménages d'actifs	8
Graphique 3:	Charge représentée par les dépenses obligatoires selon les types de ménages*, le statut d'occupation et les groupes de revenu, 1998 et 2009-2011 ¹ , population totale	10
Graphique 4:	Charge constituée par les primes avant et après la réduction individuelle par rapport au revenu du ménage, pour des familles à revenus différents en 2010...	12
Graphique 5:	Effets de répartition des différentes réformes du financement de l'AOS (en francs par an) pour une famille à deux enfants en 2010	14
Graphique 6:	Effets de répartition du remplacement du financement de l'AOS par une hausse de la TVA (en francs par an) pour une famille à deux enfants en 2010 ...	15
Graphique 7:	Estimation du rapport entre le loyer d'un logement de 4 pièces nouvellement mis sur le marché (loyer médian) et le revenu brut (médian) des ménages en 2013 par régions MS	19
Graphique 8:	Estimation du rapport entre le prix d'achat d'un logement de 4 pièces (prix médian) et le revenu brut annuel (médian) des ménages en 2013 par régions MS	20

0. Contexte

Les analyses récentes sur la classe moyenne suisse permettent de tirer quelques conclusions. Le revenu des ménages et les revenus de l'activité de la classe moyenne ont augmenté en termes réels au cours des 10 à 15 dernières années. Par conséquent, le pouvoir d'achat a augmenté. Dans l'ensemble, la répartition des revenus est relativement stable depuis les années 1970, ce qui signifie que la part du revenu des ménages de la classe moyenne par rapport au revenu de l'ensemble de la population est constante. Dans le même temps, les exigences posées à la classe moyenne en matière de niveau de formation et de taux d'occupation des ménages ont augmenté, en raison de la forte expansion de l'activité des femmes. Ces deux facteurs ont pour conséquence que les ménages de la classe moyenne sont confrontés à des exigences croissantes dans leur quotidien professionnel. En outre, l'évolution des salaires des actifs à revenu et à niveau de formation moyens en termes réels est parfois considérablement distancée par celle de l'ensemble de la population suisse. Enfin, la charge fiscale a considérablement augmenté ces dernières années, pour la classe moyenne comme pour tous les groupes de revenus.

La conseillère nationale Leutenegger Oberholzer, dans son postulat «Assiste-t-on à une érosion de la classe moyenne ?» (10.4023), a émis l'hypothèse que la classe moyenne dispose d'un revenu et d'un pouvoir d'achat moindres en termes réels depuis cinq ou dix ans. Le Conseil fédéral est chargé d'établir un rapport sur la situation économique de la classe moyenne suisse en répondant aux questions suivantes:

1. Par rapport à ce qu'elle était dans les années 1990, quelle est aujourd'hui la situation de la classe moyenne en Suisse, notamment en termes de revenu ?
2. Quelle est aujourd'hui en Suisse la mobilité ascendante et descendante du revenu ?
3. Dans quelle mesure la fiscalité et les systèmes de sécurité sociale possèdent-ils un effet redistributif ?
4. Dans quelle mesure le financement de l'assurance-maladie par des primes individuelles pèse-t-il sur les ménages ? Quelles économies une famille de la classe moyenne avec deux enfants réaliserait-elle en moyenne si l'assurance-maladie était financée par les impôts directs ou par un relèvement de la TVA plutôt que par des primes individuelles ?
5. Dans quelle mesure les prix élevés pratiqués en Suisse du fait que celle-ci est un îlot de cherté ont-ils un impact sur le pouvoir d'achat des classes moyennes ? Quelles seraient les économies réalisées par une famille de la classe moyenne avec deux enfants si le prix des denrées alimentaires, notamment, était en Suisse le même qu'en Allemagne ?
6. De quelle façon, et dans quelles régions, le coût élevé du logement pèse-t-il sur les classes moyennes ? Quel rôle jouent les prix élevés du terrain ?
7. Quelles sont les mesures qui permettraient de préserver le pouvoir d'achat des classes moyennes ?

Le rapport est articulé en fonction des questions posées dans le postulat. Nous renvoyons à l'étude¹ qui sert de base à ce rapport pour des analyses plus approfondies, des informations détaillées et le glossaire.

¹ AFC, OFS ET SECO (2015): «Erodiert die Mittelschicht? Hintergrundstudie zum Bericht in Erfüllung des Postulats 10.4023 von Frau Susanne Leutenegger Oberholzer» (en allemand) Berne: Administration fédérale des contributions.

1. Par rapport à ce qu'elle était dans les années 1990, quelle est aujourd'hui la situation de la classe moyenne en Suisse, notamment en termes de revenu ?

1.1 Qui fait partie de la classe moyenne ?

Le fait qu'il n'existe pas d'unanimité sur la définition de la classe moyenne rend l'analyse de la situation de la classe moyenne problématique. En fonction des études, la classe moyenne est délimitée de manière différente par rapport aux autres groupes. Mais s'il n'existe pas d'accord sur la délimitation des différentes classes sociales, inévitablement il devient difficile de tirer des conclusions quant à la situation économique de la classe moyenne. Par conséquent, pour délimiter les notions, il paraît judicieux de définir les ménages de la classe moyenne comme étant ceux des groupes à revenus moyens. Cela ne pose pas de problème tant qu'on garde à l'esprit que, en raison des innombrables modes de vie existant en Suisse, il n'existe pas de classe moyenne homogène, et qu'ainsi certaines observations ne seront pertinentes que pour une partie de la classe moyenne.

Selon la définition de l'Office fédéral de la statistique, font partie de la classe moyenne toutes les personnes vivant dans un ménage qui dispose d'un revenu brut équivalent compris entre 70% et 150% de la médiane. Il s'agit par exemple des personnes seules dont le revenu mensuel brut est compris entre 3868 et 8289 francs ou des familles avec deux enfants âgés de moins de 14 ans dont le revenu mensuel brut est compris entre 8123 et 17 406 francs (voir tableau 1). Dans le rapport, en fonction de la situation des données et des questions posées, le groupe médian constituant 60 % dans la répartition des revenus peut aussi désigner la classe moyenne.

Tableau 1: Seuils de revenu déterminant l'appartenance au groupe à revenus moyens pour différents types de ménages, en 2012

	Revenu brut du ménage en francs par mois (base: population totale)	
	Seuil inférieur	Seuil supérieur
Personne vivant seule	3'868	8'289
Couple	5'802	12'433
Couple avec 1 enfant	6'962	14'919
Couple avec 2 enfants	8'123	17'406
Couple avec 3 enfants	9'283	19'892
Personne élevant seule 1 enfant	5'028	10'775
Personne élevant seule 2 enfants	6'189	13'262

Hypothèse: tous les enfants ont moins de 14 ans

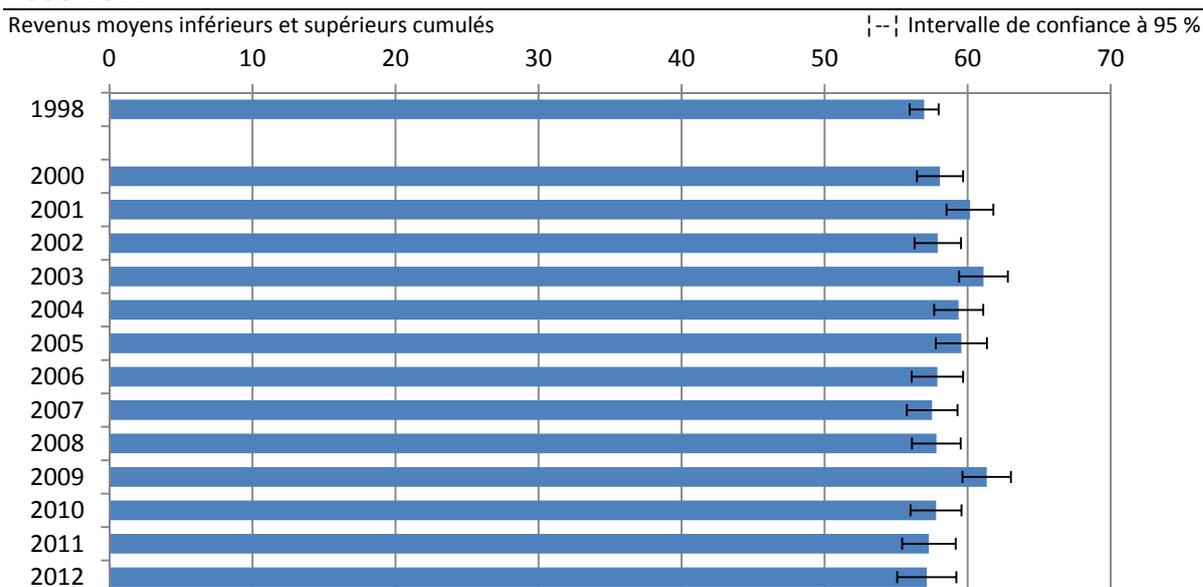
Source: OFS – Enquête sur le budget des ménages (EBM)

© OFS, Neuchâtel 2015

1.2 Pas de polarisation des groupes de revenus entre 1998 et 2012

Dans l'ensemble, la part de la population appartenant aux groupes à revenus moyens est restée stable au cours des années 1998 à 2012. Elle était la plus grande (61,3% de la population) en 2009, et la plus faible (57,0%) en 1998. En 2012, la part de la population que constituent les groupes à revenus moyens selon la définition de l'OFS n'était qu'à peine supérieure à celle de 1998 (voir graphique 1).

Graphique 1: Evolution des parts du groupe à revenus moyens, population totale 1998-2012



Source: OFS – Enquête sur le budget des ménages (EBM)

© OFS, Neuchâtel 2014

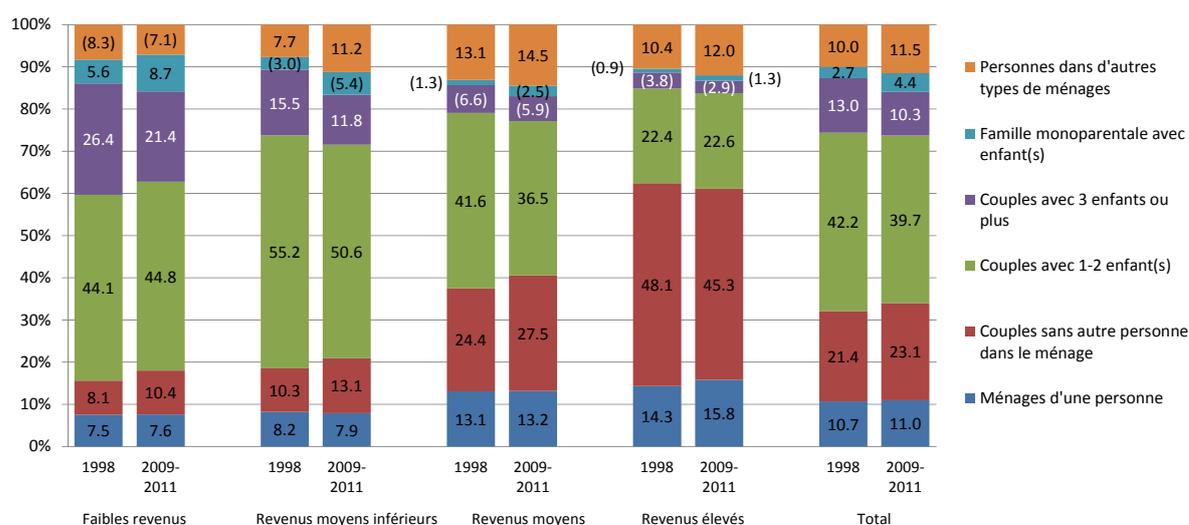
D'après la définition employée par l'OFS, il n'y a donc pas lieu de conclure à une diminution proportionnelle de la classe moyenne. Le groupe à revenus moyens, comparé aux groupes à revenus élevés et faibles, n'a pas diminué de 1998 à 2012. La thèse d'une polarisation des groupes de revenus ne peut dès lors pas être confirmée.

1.3 Evolution des parts du groupe à revenus moyens par type de ménage

Les groupes à revenus moyens se composent principalement de ménages familiaux traditionnels (couples avec un ou deux enfants). La proportion de ces derniers est particulièrement élevée dans le groupe à revenus moyens inférieurs, notamment parmi les ménages d'actifs, dont plus de la moitié des personnes vivent dans des ménages familiaux. Par rapport à 1998, on observe que la part des personnes vivant dans ces ménages familiaux traditionnels a surtout diminué dans les groupes à revenus moyens. Dans les autres groupes de revenus, elle n'a guère varié (voir graphique 2).

La proportion de personnes vivant dans des ménages plus grands (3 enfants et plus) est aussi en baisse, mais ce dans tous les groupes de revenus considérés. Celle des personnes vivant seules est restée constante ou a faiblement augmenté dans tous les groupes de revenus, tandis que la part de personnes vivant dans des ménages de couple sans enfant a légèrement progressé, dans les groupes à revenus moyens et faibles. Les couples sans enfant continuent d'être proportionnellement plus nombreux dans le groupe à revenus élevés, dont ils constituent près de la moitié de la population. A l'opposé, on trouve très peu de personnes vivant dans des ménages monoparentaux dans le groupe à revenus élevés. Dans les autres groupes de revenus, leur part s'est accrue depuis 1998.

Graphique 2: Structure des ménages* par groupes de revenus, 1998 et 2009-2011 (échantillons cumulés), personnes vivant dans des ménages d'actifs



*Personne vivant dans un ménage qui présente ces caractéristiques.
 Les chiffres étant arrondis, il se peut que la somme des montants s'écarte légèrement de 100%.
 (Entre parenthèses): estimation présentant une grande variabilité: coefficient de variation > 10%.

Source: OFS – Enquête sur le budget des ménages (EBM)

© OFS, Neuchâtel 2014

2. Quelle est aujourd'hui en Suisse la mobilité ascendante et descendante du revenu ?

Les résultats de l'étude montrent que les revenus sont répartis de manière nettement plus équitable sur une durée d'une vie que sur une durée d'un an, car les phases caractérisées par des revenus élevés sont parfois compensées par des phases caractérisées par des revenus bas. Sur un cycle de vie, les revenus des ménages sont tantôt plus hauts et tantôt plus bas dans la répartition des revenus. Dans ce contexte, on parle de mobilité des revenus. Une étude réalisée dans le canton de Zurich² a constaté que cette mobilité peut être importante³: durant la période considérée, 2001 à 2010, seuls 54 % des ménages zurichois demeuraient dans le quintile des revenus les plus faibles, les 46 % restants passant dans des classes supérieures de revenus. Par ailleurs, 5 % des ménages qui appartenaient en 2001 au groupe des revenus les plus faibles comptaient en 2010 parmi les 20 % touchant les revenus les plus élevés. La mobilité peut toutefois aussi aller dans le sens inverse: seuls 62 % des ménages zurichois qui en 2001 faisaient partie des ménages aux revenus les plus élevés demeuraient dans le segment supérieur en 2010. La perméabilité entre les groupes se révèle encore plus grande entre les groupes à revenus moyens.

² Moser, Peter (2013): «Wie durchlässig ist die Gesellschaft? Einkommensmobilität im Kanton Zürich 2001 bis 2010.» statistik.info 2013/08, Statistisches Amt Kanton Zürich.

³ Comme il s'agit des résultats d'une étude du canton de Zurich, les conclusions ne s'étendent pas sans réserve à toute la Suisse.

3. Dans quelle mesure la fiscalité et les systèmes de sécurité sociale possèdent-ils un effet redistributif ?

En comparaison avec 1998, la forte augmentation du revenu primaire équivalent moyen^{4 5} dans les groupes à revenus élevés par rapport aux autres groupes de revenus se dégage nettement. Elle n'a cependant que des conséquences limitées sur le revenu équivalent disponible: après redistribution, le revenu équivalent disponible moyen de ce groupe de revenus augmente plus faiblement.

En d'autres termes, les ménages aux revenus les plus élevés ont connu la plus forte croissance de revenus entre 1998 et 2012 mais aussi versé en moyenne davantage d'impôts, de contributions sociales et autres transferts. Pour les groupes à revenus moyens, l'écart entre les revenus avant et après transferts est proportionnellement plus faible depuis 1998. Par rapport à 1998, le revenu équivalent disponible moyen enregistre donc la plus forte croissance dans les groupes à revenus moyens (13 %), tandis que dans les deux autres groupes de revenus, il a augmenté de 9 % à peine.

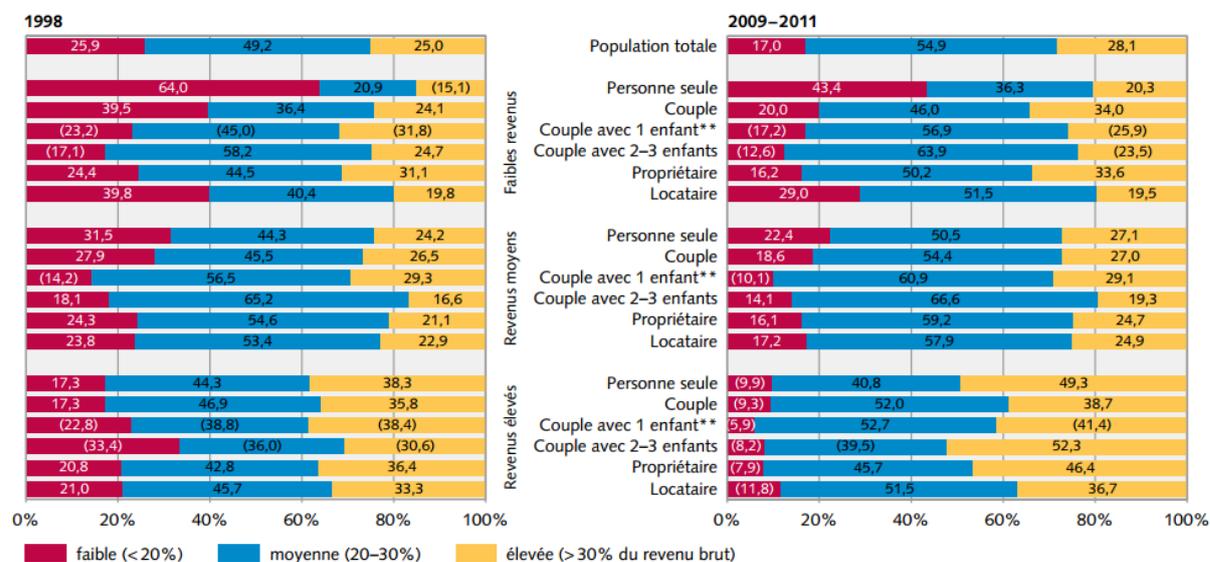
La part des personnes vivant dans des ménages qui supportent des dépenses obligatoires proportionnellement faibles (<20 % du revenu brut du ménage) a reculé entre 1998 et 2009-2011, passant de 26 % à 17 %. Dans le même temps, la part des personnes vivant dans des ménages qui supportent des dépenses obligatoires plus lourdes (>30 % du revenu brut du ménage) a augmenté dans pratiquement tous les groupes de revenus, passant globalement de 25 % à 28 % (voir graphique 3). La charge des dépenses obligatoires a donc nettement augmenté. La croissance la plus forte est enregistrée dans les groupes aux revenus les plus élevés.

Si l'on considère exclusivement les groupes à revenus moyens, on constate que, dans la plupart d'entre eux, la part des personnes supportant une charge faible est relativement réduite par rapport à la moyenne, bien que ces groupes soient dans tous les cas mieux lotis que ceux à revenus élevés. Dans la classe moyenne, la part des personnes supportant une charge moyenne (de 20 % à 30 % du revenu brut du ménage) a augmenté dans toutes les catégories considérées.

⁴ Dans l'enquête sur le budget des ménages, le revenu primaire se définit comme la somme des revenus du travail de tous les membres d'un ménage (y c. les cotisations sociales des salariés, mais sans celles des employeurs) et de leurs revenus de la fortune et de la location. Autrement dit, pour calculer le revenu primaire, on prend le revenu brut du ménage, dont on soustrait les prestations de transfert.

⁵ Le revenu équivalent est calculé à partir du revenu disponible du ménage, en tenant compte du nombre de personnes qui le composent par le biais de l'échelle d'équivalence du ménage. Pour tenir compte des économies d'échelle (une famille de quatre personnes ne doit pas dépenser quatre fois plus qu'une personne seule pour assurer le même niveau de vie), un poids de 1,0 est assigné à la personne la plus âgée du ménage, un poids de 0,5 à toute autre personne de 14 ans ou plus et un poids de 0,3 à chaque enfant de moins de 14 ans (ces valeurs correspondent à la nouvelle échelle d'équivalence de l'OCDE); la taille équivalente du ménage correspond à la somme des poids attribués aux personnes. Cette pondération permet de mieux comparer le revenu des personnes en fonction de la taille des ménages. Les analyses portent sur le plan des individus et non sur celui des ménages.

Graphique 3: Charge représentée par les dépenses obligatoires selon les types de ménages*, le statut d'occupation et les groupes de revenu, 1998 et 2009-2011¹, population totale



* Personne vivant dans un ménage qui présente ces caractéristiques 1 échantillons cumulés
 ** Enfants <18 ans ou <25 ans et en formation
 Les chiffres étant arrondis, il se peut que la somme des montants s'écarte légèrement de 100%.
 (Entre parenthèses): estimation présentant une grande variabilité: coefficient de variation > 10%.

Source: OFS – Enquête sur le budget des ménages (EBM)

© OFS, Neuchâtel 2014

4. Dans quelle mesure le financement de l'assurance-maladie par des primes individuelles pèse-t-il sur les ménages ? Quelles économies une famille de la classe moyenne avec deux enfants réaliserait-elle en moyenne si l'assurance-maladie était financée par les impôts directs ou par un relèvement de la TVA plutôt que par des primes individuelles ?

4.1 Assurance obligatoire des soins (AOS): augmentation de la charge et réduction des primes jusque pour la classe moyenne

Depuis l'introduction de la LAMal le 1^{er} janvier 1996, la prime mensuelle standard de l'assurance obligatoire des soins (AOS) pour un adulte est passée de 173 francs à 396 francs en 2014. En 2015, elle passera en moyenne nationale à quelque 412 francs. Cela correspond à une croissance des primes de 140 % ou à une croissance annuelle de 4,7 %. Mais l'évolution des primes a été différente d'un canton à l'autre, avec des taux de croissance annuelle compris entre 3,1 % et 5,8 %. Les montants les plus bas ont été enregistrés en Suisse romande et les taux de croissance supérieurs à la moyenne notamment en Suisse orientale. (Cependant les primes en Suisse orientale sont d'un niveau moins élevé que celles de la Suisse romande.) Comparées à la croissance des primes, la croissance du PIB par personne avec des taux nominaux annuels de 1,9 % et celle des salaires de 1,2 % (entre 1996

et 2013) sont modestes. Par conséquent, les primes de l'AOS sont un poste de plus en plus important dans le budget des ménages.

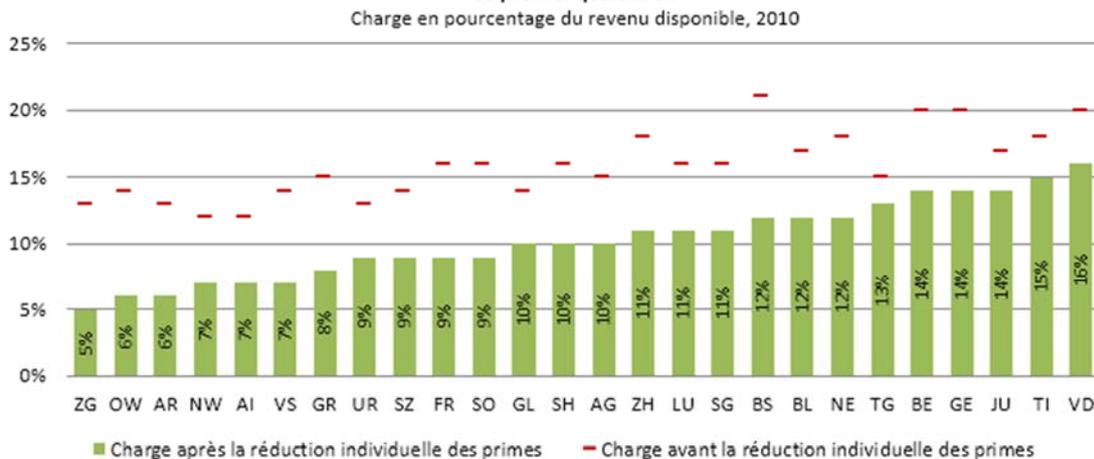
Une étude⁶ a analysé pour 2010 le rapport entre la charge que constituent les primes et le revenu disponible des ménages. La charge brute et la charge nette après déduction des réductions de primes ont été calculées. D'après cette étude, la charge nette oscillait selon les cantons entre 5 % et 16 %, les écarts étant plus importants entre les cantons qu'entre les différents groupes de revenus.

La charge nette que constituent les primes pour la classe moyenne (ménages qui réalisent un revenu médian) est plus lourde que pour les ménages dont le revenu est dans le premier ou dans le troisième quartile. Les ménages à revenus moyens supportent donc une charge relativement plus lourde par rapport à leur revenu. Par ailleurs, la réduction individuelle des primes est accordée même aux groupes à revenus moyens dans de nombreux cantons (et parfois même aux revenus du troisième quartile), c'est-à-dire à une large part de la classe moyenne (voir graphique 4).

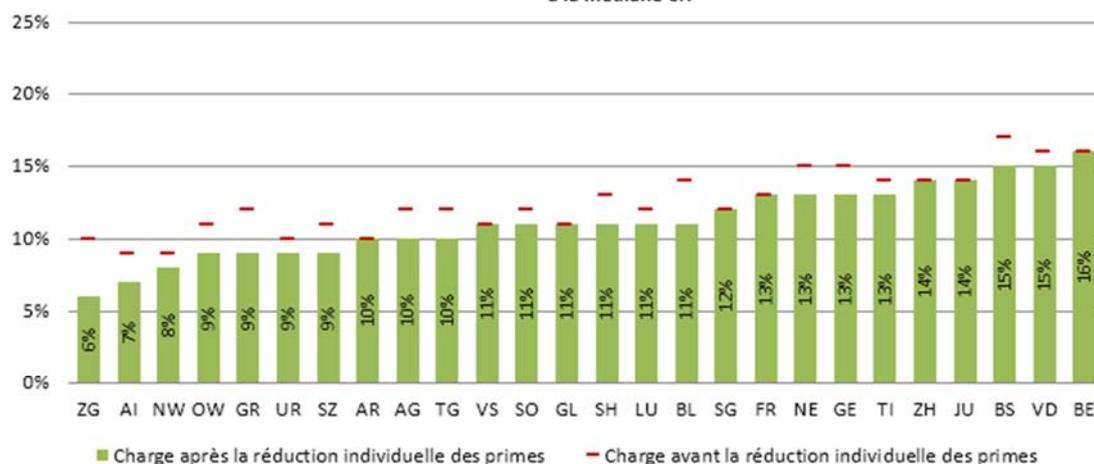
⁶ Kägi, Wolfram, Miriam Frey, Corinne Säuberli, Manuel Feer et Patrick Koch (2012): «Experten-/Forschungsbericht zur Kranken- und Unfallversicherung: Monitoring 2010 – Wirksamkeit der Prämienverbilligung.» Bâle: B,S,S. Volkswirtschaftliche Beratung AG.

Graphique 4: Charge constituée par les primes avant et après la réduction individuelle par rapport au revenu du ménage, pour des familles à revenus différents en 2010

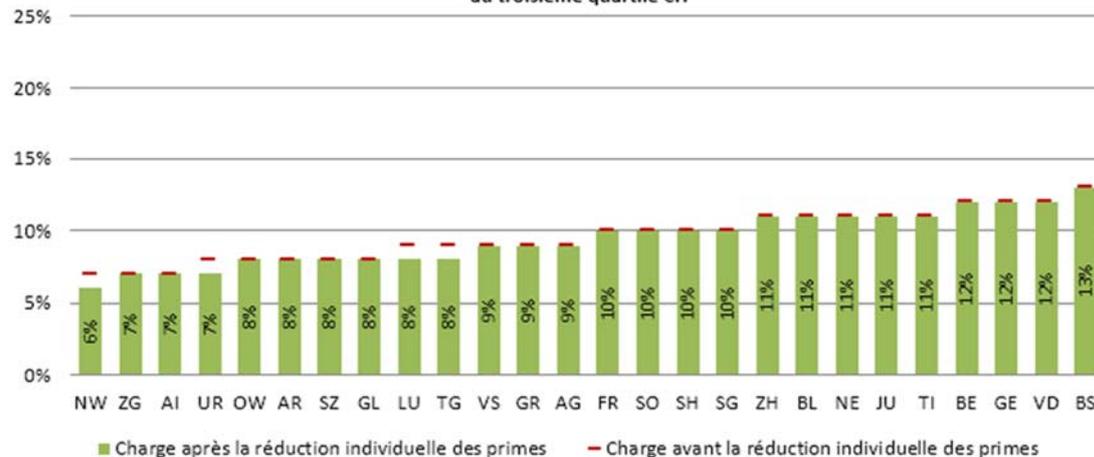
Charge constituée par les primes pour une famille à deux enfants, le revenu du ménage correspond au premier quartile CH



Charge constituée par les primes pour une famille à deux enfants, le revenu du ménage correspond à la médiane CH



Charge constituée par les primes pour une famille à deux enfants, le revenu du ménage correspond au troisième quartile CH



Source: <http://www.baq.admin.ch/praemienvorbereitung/index.html?lang=fr>; (2012). Présentation AFC. Pour une description détaillée, voir Kägi et al. (2012).

Aide à la lecture: une famille avec deux enfants et un revenu médian (revenu médian des familles avec deux enfants en Suisse) doit dépenser environ 14 % de ses revenus pour les primes de l'AOS dans le canton de Zurich. Comme elle n'a pas droit à la réduction individuelle des primes, la charge brute et la charge nette sont identiques. Le même ménage vivant dans le canton de Zoug présente une charge brute de 10 % du revenu disponible de son ménage. Comme il a droit à la réduction individuelle des primes, la charge nette chute à 6 %.

4.2 Option de réforme «suppression des primes de l'AOS et financement au moyen de l'impôt fédéral direct»: effets de redistribution importants au détriment des classes de revenus élevés

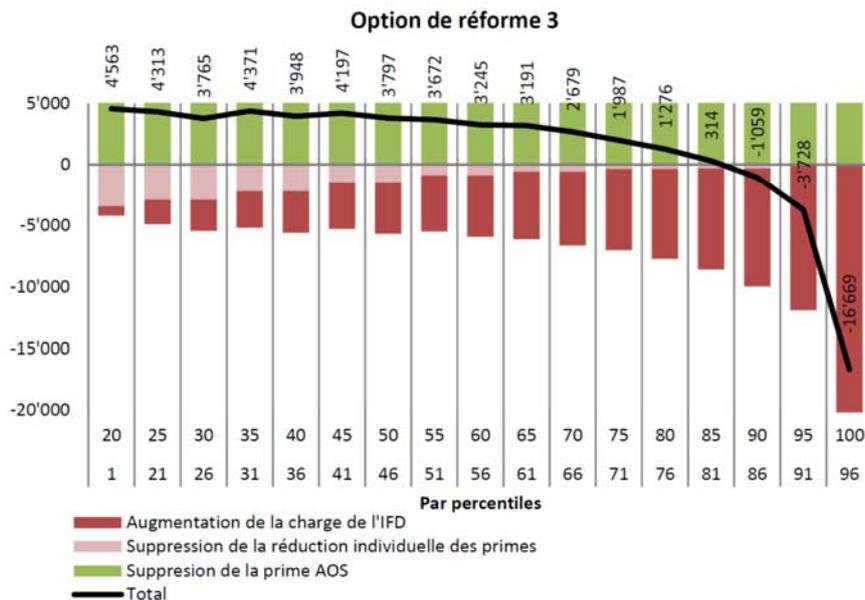
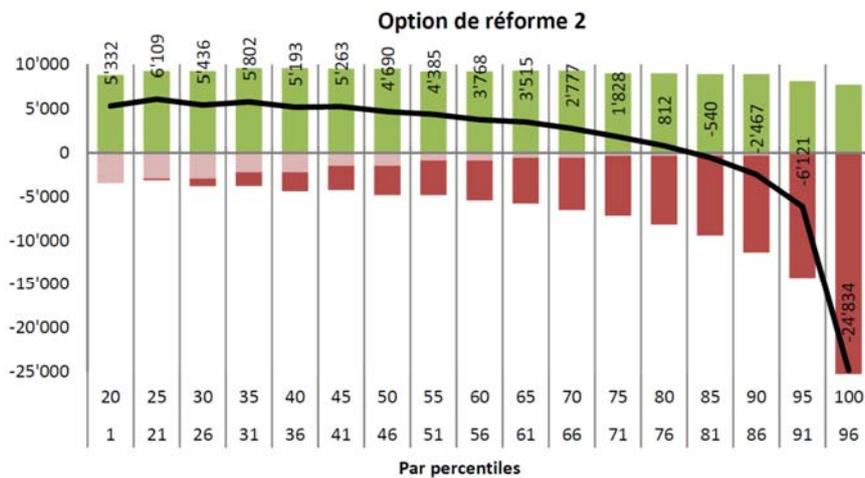
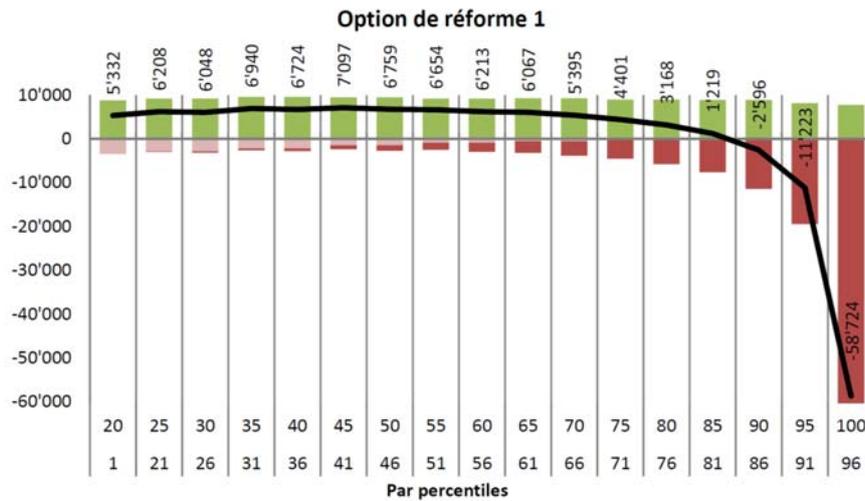
La suppression des primes de l'AOS et le financement des prestations d'assurance (identiques) au moyen de l'impôt fédéral direct des personnes physiques simultanés entraîneraient des effets de redistribution importants dans les trois options considérées.

L'option de réforme 1 suppose le financement au moyen d'une hausse du même pourcentage de tous les taux moyens d'impôt. L'option de réforme 2 suppose le financement au moyen d'une hausse d'un même taux exprimé en points de pourcentage de tous les taux moyens d'impôt. L'option de réforme 3 se distingue de la variante 2 en ceci qu'elle supprime en outre le montant exonéré. En se fondant sur un besoin de financement de 20,1 milliards de francs (chiffres de 2010), il serait nécessaire d'augmenter la charge fiscale de 192 % pour l'option 1, de 9,52 points de pourcentage pour l'option 2 et de 6,52 points de pourcentage pour l'option 3. En outre, la déduction pour les primes d'assurance et les intérêts de capitaux d'épargne serait supprimée.

Pour les revenus élevés, l'augmentation est la plus forte dans l'option 1, pour laquelle la charge fiscale marginale peut s'élever pour le seul impôt fédéral direct à 38 % pour les couples mariés et les familles monoparentales et à 38,6 % pour les personnes seules. Mais la charge fiscale marginale augmente aussi nettement dans les autres options de réforme ainsi que pour les revenus faibles et moyens. Les revenus sont frappés par l'impôt fédéral direct, mais aussi par les impôts cantonaux et communaux et, le cas échéant, par l'impôt ecclésiastique; les revenus de l'activité lucrative sont en outre diminués par les cotisations aux assurances sociales et le rendement de la fortune par l'impôt cantonal sur la fortune. En raison de la forte croissance de la charge, cela aurait des effets pervers sur l'activité et sur l'épargne, ce qui, à moyen ou à long terme, diminuerait les recettes fiscales et nécessiterait de nouvelles adaptations des barèmes. Un autre aspect important est que les prestations nettes de l'AOS, depuis l'introduction de l'obligation de s'assurer en 1996 se développent de manière nettement plus dynamique (changement entre 1996 et 2013: + 123 %) que les recettes de l'impôt fédéral direct des personnes physiques (+ 60,7 %). Si cette tendance se poursuit, les barèmes de l'impôt fédéral direct devront constamment être augmentés pour suivre l'évolution des coûts de la santé. Les effets pervers pourraient être atténués si les cantons utilisaient la suppression de la réduction individuelle des primes comme une marge budgétaire pour diminuer les impôts.

Malgré la forte croissance de la charge fiscale marginale, une grande partie de la population verrait sa situation financière améliorée aux dépens des ménages à revenus élevés (sans tenir compte des effets dynamiques). Si l'on définit les ménages de la classe moyenne comme le groupe médian constituant 60 % des ménages dans la répartition des revenus, selon l'option de réforme et leur revenu, les familles à deux enfants de la classe moyenne pourraient connaître une hausse de leurs revenus comprise entre 812 et 7097 francs (voir graphique 5). A l'inverse, les 15 % de familles avec deux enfants disposant des revenus les plus élevés connaîtraient une forte augmentation des charges par rapport au statu quo. Les effets de redistribution fortement progressifs ne se limitent pas seulement aux familles avec deux enfants: pour toutes les formes de ménage, un schéma analogue se produit.

Graphique 5: Effets de répartition des différentes réformes du financement de l'AOS (en francs par an) pour une famille à deux enfants en 2010



AFC – statistiques tirées de la banque de données de l'impôt fédéral direct, ECOPLAN (2013); calcul de l'AFC. Observation: les ménages ont été globalement classés par groupes de percentiles en fonction de leurs revenus équivalents nets (c'est-à-dire que toutes les formes de familles ont été réunies ensemble; pondération personne seule: 1,0; couple: 1,5; chaque enfant supplémentaire: 0,3). Ce n'est qu'ensuite que l'évaluation par forme de ménage a lieu (les familles avec deux enfants sont représentées ici). Les ménages de retraités ayant charge de famille ont été classés parmi les couples mariés.

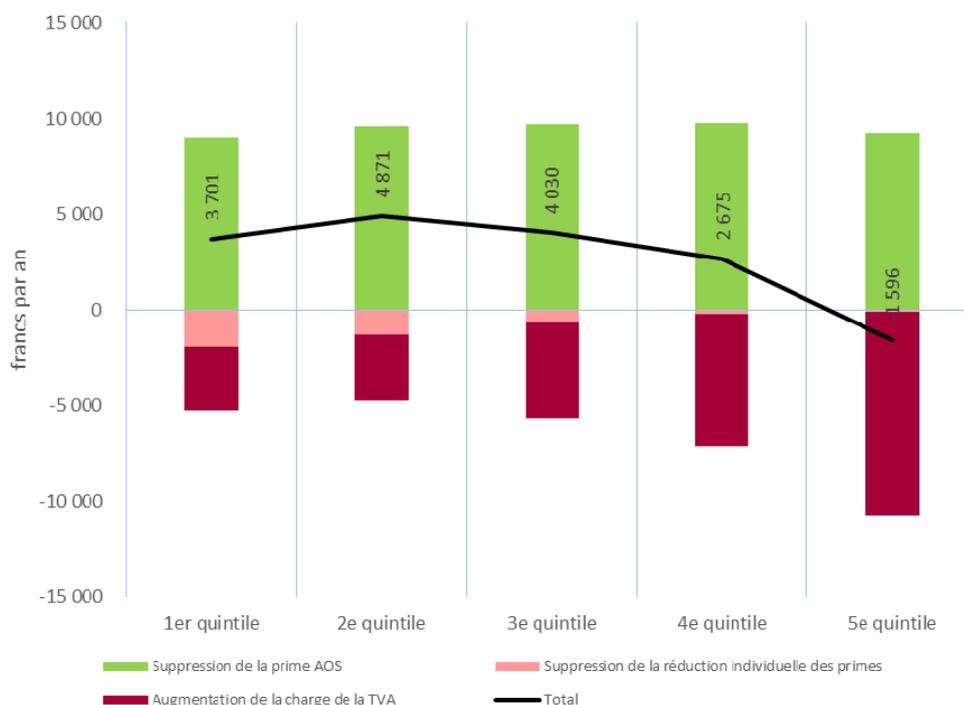
4.3 Option de réforme «suppression des primes de l'AOS et financement au moyen de la TVA»: effets de redistribution importants

La suppression des primes de l'AOS et le financement des prestations d'assurance (identiques) au moyen de la TVA simultanés nécessiteraient d'augmenter le taux normal de 7,7 points de pourcentage, le taux réduit de 2,4 points de pourcentage et le taux pour les prestations d'hébergement de 3,6 points de pourcentage (chiffres de 2010). Les éventuelles fluctuations de la demande en raison de l'augmentation des taux ne sont pas prises en compte dans les présents calculs. Le fait que les prestations nettes de l'AOS, depuis l'introduction de l'obligation de s'assurer en 1996 se développent de manière nettement plus dynamique (changement entre 1996 et 2013: + 123 %) que les recettes de la TVA corrigées des modifications des taux (+ 53 %) n'est pas non plus pris en compte. Si cette tendance se poursuit, les taux de la TVA devront être augmentés régulièrement pour suivre l'évolution des coûts de la santé.

Comme environ 10 % de la charge de la TVA est «exportée» à l'étranger (en particulier dans le secteur du tourisme), les ménages suisses ne devraient en supporter qu'environ 90 %.

Pour les familles avec deux enfants, cette option de réforme se traduit pour la classe moyenne (part médiane de 60 % des ménages) par des allègements parfois considérables, l'augmentation moyenne des revenus est comprise entre 2670 francs et 4870 francs (voir graphique 6). Les 20 % de ménages à revenus élevés supportent une charge légèrement supérieure. Par rapport au revenu brut, comme dans l'option de réforme prévoyant le financement par l'impôt fédéral direct, un effet de répartition très fortement progressif est à prévoir: la croissance du revenu due à la réforme du financement est la plus forte pour les groupes à revenus les plus bas et diminue au fur et à mesure que le revenu augmente, jusqu'à atteindre une valeur négative.

Graphique 6: Effets de répartition du remplacement du financement de l'AOS par une hausse de la TVA (en francs par an) pour une famille à deux enfants en 2010



Source: calcul de l'AFC sur la base de l'enquête sur le budget des ménages (EBM) 2009-2011 et des données ECOPLAN (2013).

Les effets de répartition progressifs s'observent fondamentalement pour toutes les formes de ménage. Les ménages à revenus les plus bas sont dans une meilleure situation que les ménages à revenus les plus élevés. On observe en outre que les conséquences de la réforme pour les familles avec deux enfants sont nettement plus favorables que pour toutes les autres formes de ménage. Pour les ménages de retraités, les ménages de la classe moyenne supportent une charge supérieure et seuls les ménages du quintile aux revenus les plus bas bénéficient d'un allègement par rapport au statu quo.

5. Dans quelle mesure les prix élevés pratiqués en Suisse du fait que celle-ci est un îlot de cherté ont-ils un impact sur le pouvoir d'achat des classes moyennes ? Quelles seraient les économies réalisées par une famille de la classe moyenne avec deux enfants si le prix des denrées alimentaires, notamment, était en Suisse le même qu'en Allemagne ?

5.1 Influence du niveau des prix sur le pouvoir d'achat de la classe moyenne

En 2013, les prix en Suisse étaient en moyenne de 41,4 % plus élevés que dans les pays constituant le noyau dur de l'UE (UE15). Les différences de prix sont cependant moindres dans le cadre des comparaisons avec de plus petits pays; ainsi, le niveau des prix en Suisse était en moyenne de 16,9 % plus élevé que dans les pays suivants: Autriche, Belgique, Danemark, Finlande, Irlande, Norvège, Pays-Bas et Suède.

Les différences de prix les plus nettes par rapport à l'étranger s'observent dans le domaine du logement, de l'énergie, de la santé et de l'éducation. Globalement, il ressort que l'ensemble des services dont l'indice est de 169 points (UE15 = 100) sont nettement plus chers que les biens (indice de 126 points), ce qui s'explique en particulier par le fait que les biens se négocient mieux à l'international (et qu'il existe une concurrence internationale plus forte).

En général on constate que les prix plus élevés ne résultent pas nécessairement du niveau des salaires plus élevé en comparaison internationale. Le temps de travail hebdomadaire et la productivité du travail plus élevés en comparaison européenne permettent un niveau des salaires plus élevé en Suisse. Les prix plus élevés sont donc moins l'expression d'un niveau des salaires élevé que le résultat d'un fort pouvoir d'achat des consommateurs suisses que les producteurs et distributeurs savent exploiter.

Les domaines qui sont précisément très chers en comparaison européenne, tels que le logement, les denrées alimentaires et les loisirs, constituent une part déterminante du budget des ménages de la classe moyenne. Même s'il est difficile d'estimer l'influence des prix élevés en Suisse sur le pouvoir d'achat de la classe moyenne, on peut cependant déduire que les prix élevés ont une grande influence sur le pouvoir d'achat des consommateurs suisses.

5.2 Si les denrées alimentaires étaient vendues au prix allemands en Suisse, le pouvoir d'achat des ménages de la classe moyenne augmenterait de 225 à 280 francs par mois

Le 15 janvier 2015, la Banque nationale suisse (BNS) a supprimé le cours plancher du franc par rapport à l'euro. Le franc s'est ensuite fortement apprécié. L'analyse du pouvoir d'achat menée dans ce domaine a donc perdu en actualité. Il convient d'en tenir compte dans l'interprétation des résultats qui suivent.

En 2013, en fonction des groupes de revenus, les dépenses des familles avec enfants pour les denrées alimentaires et les boissons non alcoolisées ont été comprises en moyenne entre 728 et 1092 francs par mois. La viande, les produits laitiers et les œufs constituent les postes de dépenses les plus importants. Selon EUROSTAT, en 2013, les produits carnés en Suisse étaient 67 % plus chers qu'en Allemagne, les produits laitiers et les œufs environ 36 % plus chers. La différence de prix la moindre a été constatée dans le domaine des boissons non alcoolisées: ces dernières n'étaient que 9 % plus chères en Suisse qu'en Allemagne. Si le «panier des denrées alimentaires» d'une famille suisse était acheté au prix allemand, cette famille économiserait entre 203 et 305 francs par mois. Par rapport au revenu brut du ménage, ce serait en moyenne 1,5 à 3,3 % d'économie. Pour les ménages de la classe moyenne, le pouvoir d'achat augmenterait entre 2,1 et 2,6 %, soit entre 225 et 280 francs. On retiendra que les différences de prix s'entendent TVA comprise. La charge de la TVA est moins élevée en Suisse, y compris pour les denrées alimentaires, qu'en Allemagne.

Si on remplace le niveau des prix allemands par le niveau des prix français pour les denrées alimentaires, la hausse du pouvoir d'achat est quasi identique. En revanche, l'augmentation du pouvoir d'achat est moindre si on considère les prix des denrées alimentaires des autres pays voisins de la Suisse, ceux de l'Italie et de l'Autriche.

6. De quelle façon, et dans quelles régions, le coût élevé du logement pèse-t-il sur les classes moyennes ? Quel rôle jouent les prix élevés du terrain ?

6.1 De quelle façon le coût élevé du logement pèse-t-il sur les classes moyennes ?

D'après l'enquête sur le budget des ménages, la charge moyenne par rapport au revenu brut des ménages de locataires entre 2009 et 2011 était d'environ 19 %, c'est-à-dire plus élevée que celle des ménages de propriétaires qui était d'environ 12 % (voir tableau 2).

Les ménages des classes moyennes ont dépensé entre 2009 et 2011 environ 16 % de leur revenu brut pour le logement. Pour les groupes à revenus moyens propriétaires de leur logement, on enregistre dans l'ensemble une baisse des coûts du logement. Par rapport à 1998, ces ménages ont dépensé environ deux points de pourcentage de leur budget en moins pour le logement. Les frais de logement des ménages de locataires de la classe moyenne ont légèrement augmenté (+ 0,4 point de pourcentage). Les frais de logement des ménages de la classe moyenne n'ont augmenté dans aucune des grandes régions si l'on considère les ménages de locataires et de propriétaire dans leur ensemble; en Suisse centrale et orientale, les frais de logement par rapport au revenu brut du ménage ont le plus fortement baissé.

Tableau 2: Frais de logement [1] en % du revenu brut du ménage, 2009-2011

	Revenu du ménage [2], [3]				Changement en 2009-2011 par rapport à 1998 en points de pourcentage			
	Total	bas	moyen	élevé	Total	bas	moyen	élevé
Ensemble des ménages	15,6 %	26,0 %	16,3 %	11,9 %	-0,6*	-0,1	-0,9*	-0,4*
Type de logement								
Locataires [53,7 % de la population]	18,7 %	30,3 %	18,9 %	14,2 %	0,5*	1,7*	0,4*	0,5*
Propriétaires [46,3 % de la population]	12,2 %	18,4 %	13,2 %	9,8 %	-1,5*	-2,4	-2,0*	-1,2*
Grandes régions								
Région du Léman: GE, VS et VD	16,0 %	27,8 %	16,5 %	12,2 %	0,2*	3,1*	-0,3	0,0
Espace Mittelland: BE, FR, JU, NE et SO	15,1 %	23,7 %	15,2 %	11,5 %	-0,7*	0,7*	-1,4*	-0,1
Nord-Ouest de la Suisse: AG, BL et BS	15,3 %	26,9 %	16,5 %	11,3 %	-0,5*	-1,7*	-0,7*	-1,1*
Zurich: ZH	16,5 %	31,1 %	18,4 %	12,7 %	-0,2	1,8*	-0,1	-0,4*
Suisse orientale: AR, AI, GL, GR, SG, SH et TG	14,8 %	22,5 %	15,1 %	11,2 %	-2,1*	-4,6*	-2,1*	-0,6*
Suisse centrale: LU, NW, OW, SZ, UR et ZG	15,6 %	25,4 %	16,0 %	12,0 %	-1,2*	-2,5	-1,5*	-0,8*
Tessin: TI	15,8 %	26,0 %	15,5 %	10,8 %	0,2	1,8*	-0,3	0,1
Typologie ville-campagne								
Villes ou agglomérations	16,1 %	28,3 %	17,0 %	12,2 %	-0,5*	-0,6*	-0,8*	-0,3*
Communes rurales	14,2 %	20,9 %	14,3 %	10,6 %	-1,0*	-0,5	-1,3*	-1,1*

[1] Outre le loyer net ou les intérêts hypothécaires, les frais de logement comprennent divers frais accessoires ainsi que le coût de l'énergie et des petites réparations, aussi bien pour le domicile principal que les résidences secondaires éventuelles, ces dernières ne concernant que 5 % des ménages. Les loyers fictifs ne sont pas pris en compte. L'amortissement de l'hypothèque, les rénovations importantes et l'agrandissement du domicile ou l'achat d'un immeuble ne sont pas prises en compte, car ils sont considérés comme des investissements, conformément aux normes internationales.

[2] Tous les coefficients de variation <10 %.

[3] bas: revenu brut équivalent < 70 % de la médiane

moyen: revenu brut équivalent compris entre 70 % et 150 % de la médiane

élevé: revenu brut équivalent > 150 % de la médiane

* évolution importante (95 % - les intervalles de confiance ne se recoupent pas)

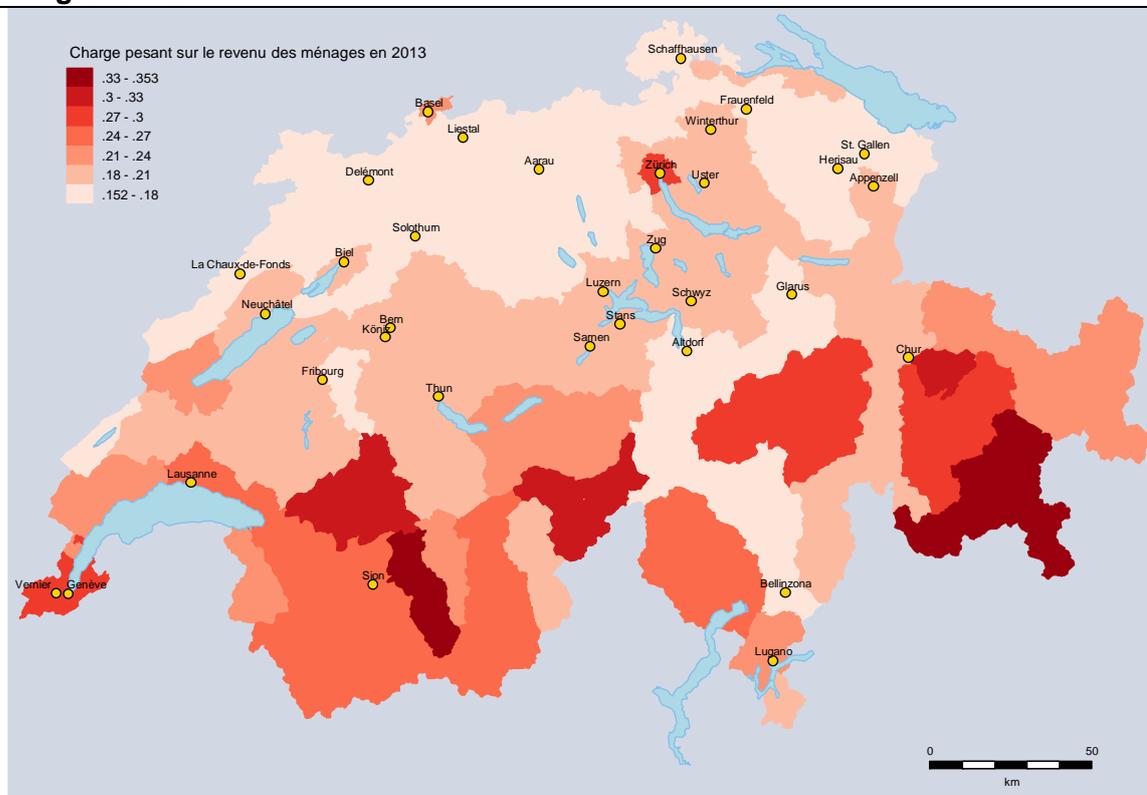
Source: OFS, Enquête sur le budget des ménages 1998 et 2009-2011.

6.2 Différences régionales des loyers du marché

Étant donné que les loyers de logements occupés sont nettement inférieurs aux loyers des logements nouvellement mis sur le marché, souvent les changements du marché du logement ne se répercutent nettement sur le budget des ménages qu'après un déménagement. C'est pourquoi, outre les frais effectifs de logement, l'étude examine également à combien s'élèvent les frais de logement hypothétiques d'un ménage de la classe moyenne, en supposant qu'un tel ménage est disposé à s'offrir un logement de quatre pièces de standing moyen et doit déménager pour ce faire. Comme on peut s'y attendre, on constate que la charge relative du loyer (loyer du marché par rapport au revenu brut médian) dans les centres urbains en Suisse (Zurich, Genève, Bâle et Lausanne) ainsi que dans l'ensemble de la Suisse occidentale et méridionale est particulièrement élevée par rapport à la moyenne (voir graphique 7). On mentionnera ici en particulier la Haute Engadine et Sierre avec la région touristique de Crans-Montana (environ 35 % du revenu du ménage doit être dépensé pour un logement type de quatre pièces), ainsi que les régions de Saanen-Obersimmental avec la région touristique de Gstaad. Les régions Pays d'Enhaut, Schanfigg, Goms et Genève présentent également des charges de 30 % ou plus. En Suisse centrale aussi, la charge est supérieure à la moyenne. Dans le reste de la Suisse, en revanche, la plupart du temps moins de 20 % du revenu du ménage doit être dépensé pour un logement type de quatre pièces. La charge la plus faible est observée dans l'arc jurassien, le Glarner Hinterland et à Mutschellen (environ 15 à 16 %).

Comme le montrent les estimations, par rapport à 2004, dans presque toute la Suisse alémanique (à l'exception de Zurich et de plusieurs parties de la Suisse orientale), les frais de logement hypothétiques d'un ménage locataire qui dispose du revenu médian ont diminué. Comme dans aucune région les prix des loyers pour un logement de quatre pièces n'ont diminué, on peut conclure que la plupart du temps le revenu des ménages a augmenté plus fortement que le prix des loyers en Suisse alémanique entre 2004 et 2013. En revanche, en Suisse occidentale et méridionale, à l'exception du nord de l'arc jurassien, la charge a augmenté presque partout. Cette croissance a été particulièrement forte dans les régions de Visp (avec Zermatt), Sierre et Genève, où elle atteint pour chacune environ cinq points de pourcentage. On enregistre un recul relativement élevé dans les régions touristiques des Grisons de Davos (de 35 à 28 %) et de la Haute Engadine (de 40 à 35 %). Dans ces deux régions touristiques, les revenus des ménages médians ont augmenté nettement plus que les prix des loyers. Cependant, ces deux régions faisaient partie en 2013 des régions où la charge du loyer relative est la plus élevée.

Graphique 7: Estimation du rapport entre le loyer d'un logement de 4 pièces nouvellement mis sur le marché (loyer médian) et le revenu brut (médian) des ménages en 2013 par régions MS



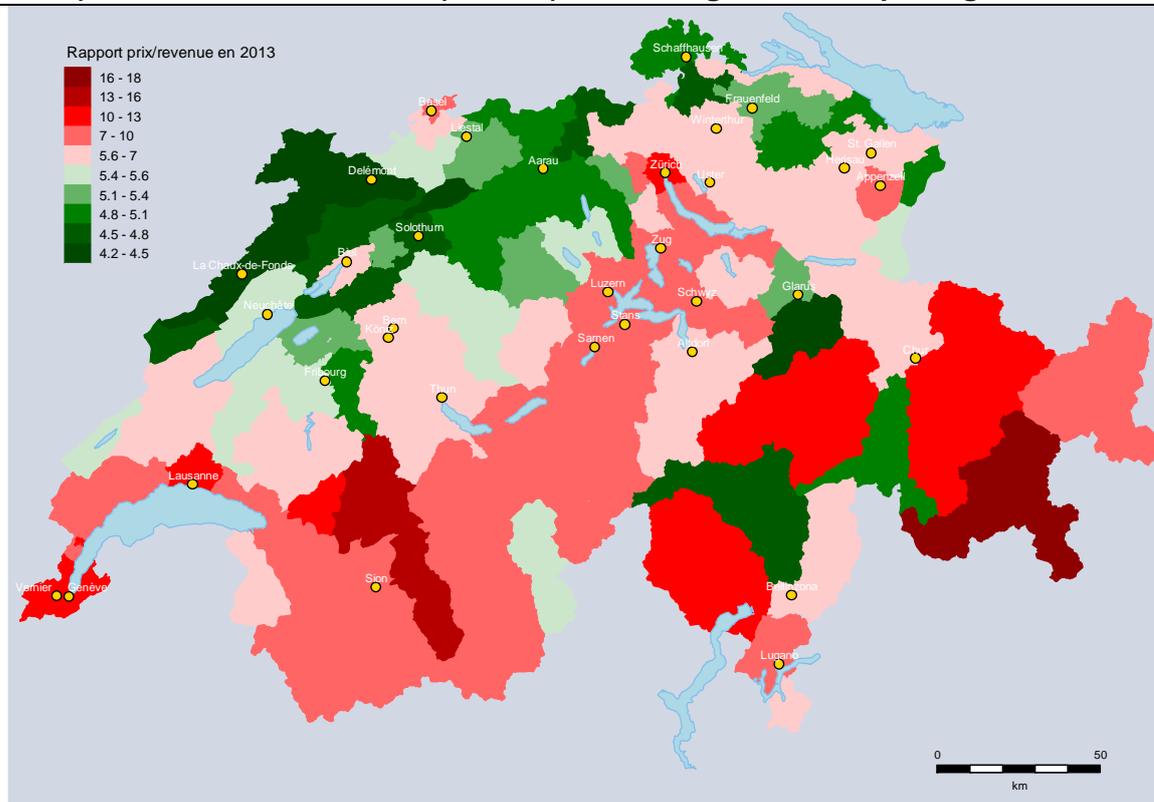
Source: Wüest und Partner (2014); AFC (2013); OFS (2014); OFS – GEOSTAT; calculs AFC.

6.3 Différences régionales des prix des immeubles

La situation du marché du logement en propriété par région est très similaire à celle du marché du logement en location (voir graphique 8). La charge la plus élevée est enregistrée en Haute Engadine, où il faut payer environ 18 fois le revenu médian annuel pour acquérir un logement de quatre pièces. Suivent Sierre (14 fois), Saanen-Obersimmental, Davos (13 fois), les Mittelländen, Surselva, Zurich et Genève (12 fois chacun). Comme, pour une part de fonds empruntés de 80 %, la charge n'est supportable que si le prix d'achat ne dépasse pas 5,6 fois le revenu brut annuel du ménage, un ménage avec un revenu médian dans ces régions ne peut pas s'offrir un logement de quatre pièces de standing moyen.

Dans les autres centres (Lausanne, Lugano, Bâle, Berne et Winterthour), en Suisse centrale et au Tessin non plus, un ménage avec un revenu médian ne peut pas s'offrir un logement. En revanche, l'acquisition du logement est possible dans des régions éloignées du Jura, du Plateau, de la Suisse orientale et du Nord de la Suisse. Dans ces régions, le rapport entre le prix des immeubles et le revenu médian est compris entre 4,2 et 5,6.

Graphique 8: Estimation du rapport entre le prix d'achat d'un logement de 4 pièces (prix médian) et le revenu brut annuel (médian) des ménages en 2013 par régions MS



Source: Wüest und Partner (2014); AFC (2013); OFS (2014); OFS – GEOSTAT; calculs AFC.

Par rapport au domaine des logements en location, l'évolution est plus tendue pendant la période qui s'étend de 2004 à 2013 pour les ménages qui accèdent à la propriété du logement: dans toutes les régions sauf trois (Oberes Emmental, Glarner Hinterland, Erlach-Seeland), le rapport entre le prix de l'immeuble et le revenu du ménage a augmenté. Le surcroît de charge est le plus fort dans la région de Sierre: au lieu du septuple du revenu médian (2004), en 2013, il faut payer environ 14 fois le revenu médian annuel pour acquérir un logement de quatre pièces. Cela correspond à une augmentation de la charge de sept revenus annuels médians. En Haute Engadine, à Saanen-Obersimmental et à Genève, la charge a augmenté de cinq revenus annuels médians. Comme pour le marché du logement en location, le marché des logements en propriété présente une hausse de la charge nettement plus élevée en Suisse occidentale et méridionale et en Suisse centrale, ainsi que dans les centres urbains, que dans les autres régions de Suisse.

6.4 Rapports entre les prix des loyers, les prix des immeubles et les prix des terrains

En ce qui concerne les maisons, d'après les estimations, le prix des terrains représente environ 25 % du prix total de l'investissement, pour les logements en location, 15 à 25 %. Il est vrai que le prix des terrains dans les zones à indice d'utilisation élevé est plus fort, cependant la part du coût du terrain par rapport à l'ensemble des coûts d'investissement est plus

faible pour les terrains des zones densément construites.

En raison du rapport étroit entre la valeur de rendement et la valeur d'utilité ou des prix des immeubles et des loyers d'une part et les prix des terrains d'autre part, il est évident que l'augmentation des prix des immeubles et des loyers se répercute directement sur le prix des terrains. C'est aussi ce que révèle l'analyse statistique: les prix des terrains peuvent expliquer 76 % des différences régionales des prix des loyers et 62 % des différences régionales des prix des immeubles. Un prix des terrains plus élevé d'un franc par mètre carré s'accompagne selon les estimations d'en moyenne 33 centimes par mois ou 4 francs par an de hausse du loyer net d'un logement de quatre pièces du segment de prix moyen. Pour un immeuble en propriété, un prix des terrains plus élevé d'un franc par mètre carré est lié à un prix de vente plus élevé d'environ 228 francs.

7. Quelles sont les mesures qui permettraient de préserver le pouvoir d'achat des classes moyennes ?

Le présent rapport n'effectue pas une analyse des mesures destinées à renforcer le pouvoir d'achat des ménages de la classe moyenne, cette dernière devant être effectuée dans le cadre du rapport du Conseil fédéral en réponse au postulat Meier-Schatz (11.3810 – Classe moyenne. Pour une stratégie nationale et coordonnée avec les cantons). La discussion qui suit est donc abstraite.

En général, la politique a deux options pour favoriser la classe moyenne. La première consiste à mettre en œuvre des réformes qui favorisent la concurrence et la croissance et influencent directement ou indirectement la situation de «l'îlot de cherté suisse». La seconde est la classique politique de redistribution. Tandis que la politique de la croissance tend à renforcer le pouvoir d'achat de toutes les classes sociales («agrandissement du gâteau»), la politique de redistribution (au moyen des impôts, des transferts et des assurances sociales) ne permet généralement de renforcer que celui des classes moyennes, tout en affaiblissant le pouvoir d'achat des autres classes sociales («redistribution du gâteau»)⁷.

Une amélioration des conditions cadre visant à renforcer la croissance de la Suisse tend à bénéficier à toutes les classes de la population. Comme le Conseil fédéral l'a affirmé dans son rapport sur la politique de croissance 2012-2015 et dans son orientation de la nouvelle politique de croissance⁸, la politique de croissance vise à accroître la productivité du travail. Or cette dernière est la clé de la hausse de la prospérité individuelle (et du pouvoir d'achat). Une politique favorisant la croissance et la concurrence est caractérisée par le maintien et le développement de bonnes conditions cadre pour les acteurs du marché (ménages et entreprises) moyennant des coûts économiques aussi faibles que possible. Les pouvoirs publics doivent se garder d'intervenir, même lorsqu'il existe des dysfonctionnements du marché, et ne doivent pas entrer sur un marché concurrentiel en tant que prestataire de services ou fournisseurs de biens.

⁷ Ceci est dû au fait que, contrairement à la politique de croissance, la politique de redistribution ne rend pas le «gâteau» de l'ensemble de l'économie à partager plus grand mais a tendance au contraire à le réduire en raison des effets pervers sur l'activité, sur l'épargne et les investissements. Par ailleurs, une partie des thèses économiques parviennent à la conclusion qu'une répartition équilibrée des revenus peut aussi s'accompagner d'une croissance économique plus forte [voir à ce sujet les articles publiés dans le journal NZZ: «Gute und schlechte Ungleichheit» (12 novembre 2014) et «Mehr Wachstum durch Umverteilung?» (9 décembre 2014)]. Que la politique de redistribution favorise ou freine la croissance, elle crée par définition toujours des gagnants et des perdants.

⁸ Conseil fédéral (2014): «Politique de croissance 2012-2015 - Rapport du Conseil fédéral», Berne, SECO.

Comparée à la politique de croissance, la politique de redistribution permet de renforcer directement certains groupes de la population. Cependant, étant donné que, contrairement à la première, la politique de redistribution ne rend pas le «gâteau» de l'ensemble de l'économie à partager plus grand mais a tendance au contraire à le réduire en raison des effets pervers sur l'activité, sur l'épargne et les investissements, le renforcement des groupes cibles n'est possible que moyennant l'affaiblissement économique d'autres groupes. Une redistribution plus grande en faveur de la classe moyenne entraîne inévitablement l'affaiblissement du pouvoir d'achat des classes supérieure et/ou inférieure. De plus, la politique de redistribution est mise en œuvre, comme le montre la liste des allègements fiscaux accordés par la Confédération, de telle manière qu'elle favorise aussi des groupes qui ne font pas nécessairement partie d'une classe sociale ou pas entièrement. La politique de redistribution en faveur de la classe moyenne peut donc aussi se faire au détriment d'un groupe d'intérêts.